

Déclaration liminaire des représentants des personnels de Solidaires Finances Publiques au CTL du 13 mars 2015

Madame La Présidente,

Le lundi 19 janvier 2015, les agents du secteur développement de l'ESI de Caen apprennent l'arrêt brutal, contre toute attente, du développement de l'application Neptune V2. Cette application emblématique de l'ESI de Caen était en cours de finalisation après 7 années de travail pour une moyenne de 10 développeurs. Il faut préciser que tous les développeurs de l'ESI de Caen se sont investis de nombreux mois ou années sur cette application. C'est pourquoi, l'ensemble du secteur développement de Caen s'est pris un énorme coup sur la tête en voyant tout son travail jeté à la poubelle avec un mépris total.

Cette application avait pourtant fait l'objet d'audits financés par la Direction Générale. Elle avait démontrée sa qualité et fait l'objet de marques de reconnaissance de la part de cette même Direction. Elle avait même contribué à créer une image de qualité pour le développement de Caen. Et subitement, tout cela n'existe plus, balayé d'un simple revers de manche. « On arrête tout ». Tout ce travail est abandonné.

Vous devez vous rendre compte, Madame la Présidente, que de nombreux agents de l'équipe de développement se retrouvent dans une situation de souffrance au travail après une telle remise en cause et un mépris total du travail fourni. Il relève de votre responsabilité de répondre à leurs interrogations légitimes.

Au-delà de l'ESI de Caen, ce sont les futurs utilisateurs de Neptune V2 qui se trouvent pénalisés. En effet, les Centres de Gestion des Retraites (CGR : ex-services des pensions) sont les victimes collatérales de cet énorme gâchis. La réécriture de tout le transactionnel de l'application Pensions (PEZ) aurait du offrir une plus-value particulièrement significative aux utilisateurs par la modernisation d'une application vieillissante. Ils ne verront jamais cette version complètement repensée et adaptée aux nouvelles technologies.

De plus, les agents du développement de l'ESI de Caen ont été particulièrement choqués par le compte rendu du premier CODIR de l'année 2015 publié sur le site de la DISI Paris-Normandie. En effet, cette publication ne fait aucune allusion à l'abandon du développement de Neptune alors qu'il y est abordé la « modernisation des applications » ou « le traitement des fiches navettes SIL » par l'ESI de Caen. Il est vrai que le sujet n'a même pas été évoqué au cours de ce CODIR. Vous comprendrez, Madame la Présidente, que les agents du développement de l'ESI de Caen soient réellement choqués par une telle absence de considération de leur travail et de leur investissement pendant toutes ces années. Cela ressemble beaucoup à de l'indifférence.

Les développeurs de l'ESI de Caen auraient souhaité un peu plus de réaction de leur direction. Les agents attendaient légitimement un signe de soutien de votre part mais 2 mois après, nous n'avons toujours rien.

Faute d'explication face à l'incohérence de cette décision, nous vous avons demandé qu'un CTL spécifique soit réuni sur le sujet. De plus, nous vous avons demandé que ce CTL ait lieu à Caen. C'était pour vous l'occasion de montrer un minimum d'intérêt pour ces agents et leur permettre d'exprimer leur désarroi. Mais là encore, c'est un refus.

Par ailleurs, nous déplorons l'absence de documents préparatoires pour le présent CTL concernant l'activité de développement de l'ESI de Caen. Serait-ce qu'aucun argumentaire cohérent ne pourrait justifier l'arrêt du développement de l'application Neptune V2 ? Ou alors sommes-nous dans le domaine de l'improvisation totale ??? Il est vrai que ça y ressemble fortement !!!

Nous, les représentants du personnel Solidaires Finances Publiques de la DISI Paris-Normandie et tout particulièrement des collègues développeurs de l'ESI de Caen, sommes donc en droit de vous demander, Madame la Présidente, les justifications de cet arrêt brutal et incompréhensible.

De plus, ce bouleversement concernant le service développement de l'ESI de Caen est particulièrement générateur de stress et de souffrance au travail – tant par le mépris et l'abandon du travail effectué depuis ces 7 dernières années – que par le manque d'activité compensatrice depuis maintenant près de 2 mois (et pour combien de temps encore ?)

C'est sur cette base que nous vous demanderons que le CHSCT soit consulté dans les plus brefs délais afin d'évaluer les conséquences sur la santé des agents. Les conclusions du CHSCT devront être communiquées au CTL à toutes fins utiles.

L'article 34 du décret 2011-184 prévoit la consultation des CTL sur tous sujets relatifs :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels.

Les différentes réorganisations prévues notamment sur les ESI d'Orléans, de Rouen Jean-Moulin, de Caen, ... rentrent dans ces catégories et nous déplorons qu'aucun CTL n'ait été convoqué sauf sur demande expresse des représentants du personnel.